

Motion relative à la complexité des déclarations PAC et au retard de versement des soutiens aux agriculteurs

La Chambre d'Agriculture de la Lozère, réunie en Session le 26 février 2016 à Mende, sous la Présidence de Madame Christine VALENTIN, adopte la motion suivante :

CONSIDERANT

- Que notre agriculture traverse une crise sans précédent,
- La complexité des procédures d'instruction des déclarations génère un nombre important d'anomalies liées aux surfaces faisant l'objet de prorata qui se traduit par la réalisation d'une visite prorata chez la quasi-totalité des agriculteurs de Lozère,
- Que la procédure d'identification des SNA est totalement inadaptée et qu'elle génère des tracasseries inutiles et des surcoûts considérables pour les agriculteurs particulièrement en zone de montagne avec la mosaïque de milieux, les particularités topographiques, les bois pâturées, l'importance des surfaces peu productives,...
- Que le Président de la République s'est engagé à un choc de simplification totalement contredit par la complexité de ces procédures déclaratives,
- Les retards considérables d'instruction des déclarations PAC 2015 qui ne sera pas bouclée avant le début de la campagne 2016,
- Que le retard de versement des soutiens 2015 pour l'agriculture de Lozère représente 25 millions d'euros environ,
- Le retard de versement des subventions aux investissements dans le cadre du PCAE,
- L'implication de la Chambre d'agriculture de Lozère comme organisme de services dans la télédéclaration des dossiers PAC avec l'outil « Mes Parcelles » et le passage au zéro papier pour la déclaration PAC 2016 pour lequel les Chambres d'agriculture se portent partenaires.

RAPPELLE sa motion du 31 mars 2015 sur la nouvelle ICHN en regrettant que l'ICHN soit basée sur les surfaces proratisées. Dès aujourd'hui, cela se traduit par la diminution des montants sur les zones les plus difficiles comme des Cévennes et à court terme c'est l'objectif initial de permettre un revenu décent dans les zones de montagne qui est menacé.

DEMANDE

- Le versement immédiat à toutes les exploitations de l'ensemble des aides PAC 2015 premier pilier mais aussi deuxième pilier, dont la part est particulièrement importante en Lozère,
- Le versement immédiat des subventions attribuées pour les investissements dans le cadre du PCAE,
- Qu'une délégation de la Commission européenne et du Ministère de l'Agriculture vienne en Lozère constater la complexité du système déclaratif actuel et l'inefficience des procédures employées pour identifier les SNA et contrôler les déclarations,
- Que les photographies aériennes utilisées soient les plus récentes possibles pour prendre en compte toutes les évolutions parcellaires,
- Que le transfert de données entre Télé Pac et les outils des organismes de services en particulier « Mes parcelles » soit possible pour les envoyer mais aussi les récupérer sur la « Base sol » afin que les agriculteurs puissent les utiliser quotidiennement pour la gestion de leur exploitation.

Délibéré à Mende le 26 février 2016

